

CODES DISCIPLINAIRES ET TERRAINS

- Règlement disciplinaire spécifique des compétitions du Gard-Lozère
- Tableau synoptique : terrains et installations sportives

CLUBS RECEVANTS

TRANSMETTEZ VOS FEUILLES DE MATCH
DÈS LA FIN DE LA RENCONTRE AVEC LA TABLETTE

En cas de difficultés : <https://fmi.fff.fr/assistance>

Règlement disciplinaire complémentaire Des compétitions

*Lutte contre la violence et les incivilités
Code disciplinaire du District aggravant le barème fédéral
(P.V. Comité de Direction n°4 du 21.08.2008)*

SENIORS – U19 – U17 – U15 – FUTSAL—FEMININES

Outre les sanctions prononcées à l'encontre des joueurs, dirigeants et éducateurs sanctionnés par les Commissions de Discipline et d'Appel Disciplinaire en application du barème fédéral, les clubs ayant eu des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus dans les championnats et les coupes décrits ci-après, seront pénalisés en fin de saison par un retrait de points :

Pour une équipe disputant un championnat :

- Même équipe, même division (seule la sanction infligée dans la division s'applique).
- Addition des suspensions.

Exemple :

Équipe de D2

- Joueur X 7 matches
- Dirigeant Y 3 matches
- Éducateur Z 3 matches

TOTAL 14 matches

Retrait de 2 point à l'équipe de D2

Les sanctions prononcées à l'encontre des personnes s'appliquent exclusivement à la division concernée.

TOTAL DES SUSPENSIONS

Total des suspensions pour une même équipe	Points de pénalité
de 1 à 10	+1 (Bonus)
de 11 à 20	2
de 21 à 30	4
de 31 à 40	6
de 41 à 50	8
de 51 à 60	10
de 61 à 70	12
de 71 à 80	14
de 81 à 90	16
de 91 à 100	18
101 et plus	20

Pour l'établissement du décompte, les suspensions à temps donneront lieu à la transcription suivante :

- 3 MATCHES par mois de suspension jusqu'à 6 mois
- 20 MATCHES pour une sanction de + de 6 mois à 1 AN
- 40 MATCHES pour une sanction de + de 1 AN

COMPÉTITIONS DISTRICT CONCERNÉES

CHAMPIONNATS :

- SENIORS
- JEUNES U19 / U17 / U15 (D1 & D2)
- FUTSAL
- FÉMININES

COUPES :

- SENIORS :
 - COUPE GARD-LOZÈRE
 - COUPE ANDRÉ GRANIER
 - COUPE LOZÈRE
 - COUPE DALUT
- JEUNES :
 - COUPE GARD-LOZÈRE U19 / U17 / U15
- FÉMININES

Les sanctions prononcées lors des compétitions décrites ci-avant seront cumulées et appliquées à l'équipe de la même division ayant joué en Championnat et Coupes.

Seules les sanctions prononcées par le District seront prises en compte dans l'application de ces dispositions complémentaires.

Dans le cas d'une décision prise en Appel en dernier ressort par la Ligue sur décision de 1^{ère} instance, la décision finale de la Commission Régionale sera prise en compte pour le décompte définitif.

DISPOSITIONS COMMUNES

Lorsqu'une Commission compétente du District aura prononcé en cours de saison une sanction avec retrait de point, toutes les sanctions de ladite décision ne seront pas prises en compte pour le cumul de fin de saison, afin de permettre aux Commissions Disciplinaires compétentes, d'apprécier le retrait de points en se conformant au barème du code disciplinaire fédéral, et en tenant compte de la nature des faits et des responsabilités qui en découlent suite aux débats contradictoires entre les parties.

RECTIFICATIF DU CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS

(applicable aux compétitions du District)

La rectification du classement, tenant compte du retrait des points selon les dispositions précitées, sera notifiée par les Commissions organisatrices de ces compétitions, en collaboration avec la Commission de Discipline chargée de présenter un état récapitulatif des sanctions infligées en fonction du barème ci-dessus mentionné.

DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

(PV du 01.09.2016)

Esprit sportif – Lutte contre la violence, les incivilités et la tricherie

À l'aube de la saison 2016-2017, le Comité de Direction rappelle à tous que le football doit être le lieu de CONVIVIALITÉ, où le PLAISIR de JOUER doit primer avant tout. Les comportements répréhensibles seront sanctionnés avec la plus extrême fermeté, le Comité renouvelant aux Commissions Disciplinaires d'aggraver fortement les sanctions sportives prévues aux Codes Disciplinaires de la FFF et du District Gard-Lozère, notamment celles correspondant au langage outrancier avec des propos blessants, injurieux, grossiers qui ont pour seul motif d'offenser l'adversaire, sachant que de tels propos engendrent très vite des situations conflictuelles intolérables (exemple : « *fil de p..., n... ta mère*, etc. » qui relèvent des chapitres 1.6 et 1.7.).

De plus, le Comité de Direction rappelle que pour combattre la tricherie, il importe que seule la langue française soit utilisée sur les terrains et enceintes sportives, afin de permettre aux arbitres de faire respecter les Lois du jeu en toute connaissance. Par exemple, un joueur qui prononce « *Laisse !* » est sanctionné, si le même mot est prononcé dans une autre langue, il échappe à la sanction administrative et fausse le jeu. Lorsque les arbitres seront confrontés à de telles situations, le joueur devra être exclu et, pour ce motif, sera suspendu de deux matches fermes.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir le rappeler à leurs joueurs et autres licenciés en les mettant en garde sur leur responsabilité et nous vous remercions de la large diffusion que vous ferez de ces informations.

Propos grossiers ou injurieux envers officiel(s)

Le Comité de Direction, devant l'accroissement du nombre de comportements répréhensibles, demande aux Commissions Disciplinaires d'aggraver les sanctions sportives prévues aux Codes Disciplinaires de la FFF et du District Gard-Lozère correspondant au langage outrancier avec des propos blessants, injurieux, grossiers envers officiel(s).

La sanction de référence (3 matches fermes) est portée à 4 matches fermes, avec obligation d'effectuer 2 actions d'intérêt général (arbitrage).

Tableau synoptique

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
AIRE DE JEU						
Dimensions de l'aire de jeu	105 x 68	105 x 68	105 x 68	105 x 68	105 x 68	100 x 60 minimum
Pente en mm/m Axe horizontal	5	5	5	5	10	10
Pente en mm/m Axe latéral	5	5	10	10	10	10
Nature de l'aire de jeu	Pelouse naturelle ou gazon synthétique SYE	Pelouse naturelle ou gazon synthétique SYE	Pelouse naturelle ou gazon synthétique SYE	Pelouse naturelle ou gazon synthétique SYE	Pelouse naturelle ou gazon synthétique SYE et SY ou sol stabilisé S	Pelouse naturelle ou gazon synthétique SYE et SY ou sol stabilisé S
Zone de dégagement	2,50 mètres	2,50 mètres	2,50 mètres	2,50 mètres	2,50 mètres	2,50 mètres sur la longueur côté vestiaires
Zone libre	/ à la ligne de but	7,50 mètres	6 mètres	6 m minimum si public	6 m minimum si public	
	/ à la ligne de touche	6 mètres	2,50 m minimum	2,50 m minimum	2,50 m minimum	
EQUIPEMENTS DE L'AIRE DE JEU						
Bancs de touche joueurs	7,50 mètres (15 personnes)	7,5 mètres (15 personnes)	5 mètres (10 personnes)	5 mètres (10 personnes)	2,50 mètres (5 personnes)	Recommandé
Bancs de touche officiels	2 mètres (4 personnes)	2 mètres (4 personnes)	1,50 mètre (3 personnes)	1,50 mètre (3 personnes)	Recommandé 1,50 mètre (3 personnes)	Recommandé
Arrosage intégré	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
VESTIAIRES ET LOCAUX ANNEXES						
Vestiaires joueurs (hors surfaces douches et sanitaires)	40 m² + Salle de massage 10 m² minimum	40 m² + Salle de massage 10 m² minimum	25 m²	20 m² (recommandé 25 m²)	20 m² (recommandé 25 m²)	15 personnes minimum (recommandé 20 m²)
Equipements des vestiaires joueurs	Sièges avec casiers Téléphone et sonnette appel Douches 10 pommes mini WC (3 u) et urinoirs (3 u) Lavabos EC-EF (5 u)		Sièges et porte-manteaux Douches 6 pommes mini Lavabos EC-EF (1 u) Table de massage (recommandée)	Sièges et porte-manteaux Douches 6 pommes mini Lavabos EC-EF (1 u)	Sièges et porte-manteaux Douche 6 pommes mini Lavabos EC-EF (1 u)	Conformes au Règlement sanitaires départemental
Vestiaires arbitres (hors surfaces douches et sanitaires)	24 m² comprenant : Salle de déshabillage (8 m² mini) Salle de repos (12 m² mini)	24 m² comprenant : Salle de déshabillage (8 m² mini) Salle de repos (12 m² mini)	12 m²	12 m²	8 m²	3 personnes minimum (recommandé 8 m²)
Equipements des vestiaires arbitres	Sonnette appel joueurs Table, sièges et porte-manteaux Douches 2 pommes mini WC (1 u) et lavabos EC-EF (1 u) Et recommandé : Table de massage, téléphone, télévision, réfrigérateur		Table, sièges et porte-manteaux Douche (1 u) Lavabo EC-EF (1 u)	Table, sièges et porte-manteaux Douche (1 u) Lavabo EC-EF (1 u)	Table, sièges et porte-manteaux Douche (1 u) Lavabo EC-EF (1 u)	Conformes au Règlement sanitaires départemental
Locaux sanitaires joueurs et officiels	En accès direct depuis les vestiaires joueurs et arbitres		Communs éventuellement, à proximité des vestiaires du match principal et hors d'atteinte du public		Communs et réservés aux joueurs et officiels Peuvent donner sur l'extérieur	
Local délégués	16 m²	16 m²	6 m²	6 m²	Recommandé	-
Espace médical joueurs et officiels	24 m²	24 m²	16 m²	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Equipements espace médical joueurs et officiels	Brancard, table de soins, petite table de service, sièges et porte-manteaux (4 pers.), lavabo EF-EC Pharmacie garnie du matériel de 1 ^{ère} urgence, poste téléphonique donnant accès à l'extérieur					
Local antidopage	32 m²	32 m²	Recommandé ou espace médical en double fonction			

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
DISPOSITIFS DE PROTECTION						
Clôture de l'installation sportive	Paroi ou tout autre système robuste interdisant le franchissement			Clôture grillagée résistante avec hauteur interdisant franchissement	Haie végétale ou obstacle naturel ou clôture grillagée légère	Recommandé
Clos à vue	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Parc de stationnement équipe visiteuse et officiels	Stationnement surveillé pour 10 voitures et 2 cars, hors d'atteinte du public, accès direct et protégé aux vestiaires		Stationnement pour 5 voitures et 1 car, hors d'atteinte du public, accès protégé aux vestiaires	Recommandé : stationnement réservé pour 5 voitures et 1 car, hors d'atteinte du public, accès protégé aux vestiaires		
Liaison vestiaires / terrain	Couloir grillagé ou tunnel ou zone protégée hors d'atteinte du public				Recommandé	Recommandé
Protection de l'aire de jeu	Clôture grillagée, fossé, balcon ou vidéoprotection	Clôture grillagée, fossé, balcon ou vidéoprotection	Main courante périphérique obstruée	Main courante périphérique obstruée	Main courante périphérique	Main courante côté vestiaires
GESTION DE LA SECURITE						
Parc de stationnement supporters équipe visiteuse	Stationnement surveillé pour 10 cars, hors d'atteinte du public, accès direct au secteur spectateurs visiteurs		Recommandé : stationnement pour le ou les cars			
Poste de commandement pour la manifestation	Obligatoire avec accès à la sonorisation	Obligatoire avec accès à la sonorisation	-	-	-	-
Vidéoprotection	Obligatoire	Obligatoire	-	-	-	-
Sonorisation	Sectorisée	Sectorisée	-	-	-	-
SPECTATEURS						
Public	Minimum 2 tribunes proportionnelles au bassin de population avec secteur visiteurs	Minimum 2 tribunes proportionnelles au bassin de population avec secteur visiteurs	Minimum 1 tribune proportionnelles au bassin de population avec secteur visiteurs	-	-	-
Infirmierie	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Médias	Parking médias recommandé Aire régie recommandée Tribune de presse écrite 20 à 50 places Salle de conférence, presse et interviews recommandées		Tribune de presse écrite 10 places minimum obligatoires	-	-	-

